



DECISION DU MAIRE

n° 2026/ 05 1 / 2 6 0 3

Objet : Souscription d'une Ligne de Trésorerie Interactive

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n° 2026/005 du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 3.l.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des opérations comptables et budgétaires ;

Considérant la proposition de la Caisse d'Epargne CEPAC en date du 4 juin 2026 ;

DECIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : souscrire une Ligne de Trésorerie Interactive auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC sise Place Estrangin Pastré, 13006 MARSEILLE, RCS numéro : 775 559 404, aux conditions suivantes :

- 1 500 000 euros
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt calculé sur une base exact/360 sur l'€str + marge de 0,95%
Dans l'hypothèse où l'ester serait inférieur à zéro alors l'ester sera alors réputé égal à zéro ».
- Tirage par crédit d'office et remboursement par débit d'office
- Prélèvement des frais par débit d'office
- Frais de dossier : 3000 euros.
- Commission de non utilisation : 0,20%

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence et à Monsieur le comptable public de Berre l'Etang

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

Fait à Cabriès, le 05 JUIN 2026



Le Maire,
Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260605-DEC_2026_051-DE
Date de transmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026